



Révision valeurs locatives dans 5 départements

Par **tarabiscotte**, le **27/12/2014** à **20:28**

L'arrêté ministériel, paru le 26 décembre au J.O, va faire l'effet d'une bombe dans les 5 départements choisis (au hasard ?) par le gouvernement, pour lancer la révision des valeurs locatives des biens immobiliers.
Cette révision de grande envergure, jamais entreprise depuis 1970 et sans cesse reportée, sera faite uniquement sur la Charente-Maritime, le Nord, l'Orne, le Val-de-Marne et Paris.
Est-ce que les propriétaires habitant ces régions vont être rapidement frappés de fortes hausses de taxe foncière et de taxe d'habitation, tandis que pour les autres c'est remis à plus tard ?
<http://www.lesechos.fr/pme-innovation/actualite-pme/0204040675157-impots-locaux-la-revision-des-bases-commence-a-paris-et-dans-quatre-departements-1078345.php>

Par **moisse**, le **28/12/2014** à **16:56**

A mon avis c'est bien le sens de la mise à jour envisagée.
En fait les valeurs locatives les plus faibles sont les plus anciennes.
A Paris cela devrait faire du grabuge, tandis que dans le Val de Marne concerner surtout les pavillons construits après-guerre.